

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 13 novembre 2018

34 Service Patrimoine - Don en mécénat par M. Dominique VATINEL

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. BELMHAND

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. MARTIN

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. ABBADI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. NATANSON

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. BOUADDI	1

- Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre de mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision, la Direction Générale des Finances Publiques a habilité la Ville de Creil à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet, par un courrier en date du 16 avril 2012.

Monsieur Dominique VATINEL, domicilié 27 rue Clément Baillard à Trosly-Breuil (60350), souhaite effectuer le don d'un ensemble de 50 assiettes en faïence fine de Creil et de Montereau, estimé à 2 565,00 € par l'expert Arnold Rousselle.

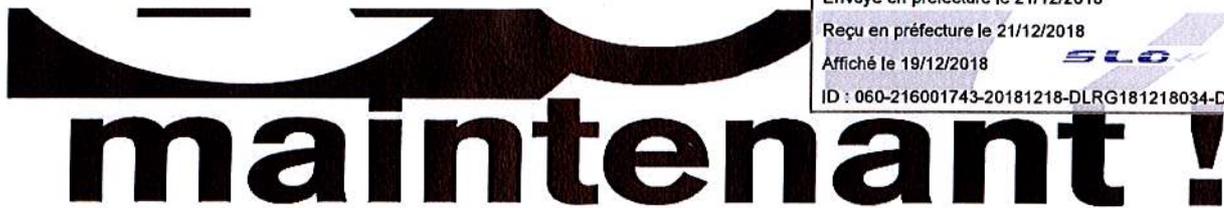
Il souhaite effectuer ce don sous la forme d'un mécénat. En échange, il demande à ce que son nom apparaisse sur le cartel des assiettes lors de leur exposition.

maintenant !

Pour rappel, Dominique VATINEL bénéficie de la gratuité de l'entrée de la maison de la faïence pour lui et son épouse, dans la limite des horaires d'ouverture du musée Gallé-Juillet, en contrepartie du don en mécénat d'un plat en faïence fine de Creil et Montereau effectué en 2015 (délibération n°17 du 14 décembre 2015).

Il vous est proposé d'accepter le don en mécénat de 50 assiettes en faïence fine de Creil et de Montereau par monsieur Dominique VATINEL.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

- Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 13 novembre 2018,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

- Décide à l'unanimité :

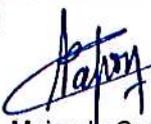
Article 1^{er} : d'accepter le don en mécénat de 50 assiettes en faïence fine de Creil et de Montereau par monsieur Dominique VATINEL.

Article 2 : d'ajouter la mention "Don en mécénat de Dominique VATINEL" sur le cartel des assiettes lors de leur exposition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **19 DEC. 2018**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

P/ Jean-Claude VILLEMMAIN

 Pour le Maire et par délégation
 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18
 et publication ou notification le 21/12/18
 affiché le 19/12/18
 CREIL, le 21/12/18

Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 21/12/2018
Reçu en préfecture le 21/12/2018
Affiché le 19/12/2018 **SLOW**
ID : 060-216001743-20181218-DLRG181218034-DE

Le 19/12/2018, M. [Nom] a été informé par téléphone
de la décision de la Commission de l'Égalité et de la
Cohésion territoriale (CET) relative à sa demande de
recours en matière de [matière].

En conséquence, la Commission de l'Égalité et de la
Cohésion territoriale a décidé de [décision].
[Signature]
Président de la Commission de l'Égalité et de la
Cohésion territoriale